

<u>Devoir surveillé n°2</u>	Date : 19/12/2016
Matière : Comptabilité et mathématiques financières	Coefficient : 4
Branche : Sciences économiques et de Gestion	Filière : S.E.G
Professeurs : H-YACHMI et A-ZARFI	Durée : 2 Heures

I- Les éléments suivants sont tirés des livres comptables, au 31/12/2015, de l'entreprise « CASATUBE - SARL » :

A) Comptes de situation :

Capital personnel 300 000 DH ; Emprunt auprès de la banque 160 000 DH ; Matériel et outillages 100 000 DH ; Camionnette de livraison 150 000 DH ; Dépôts et cautionnements versés 20 000 DH ; Fonds commercial 45 000 DH ; Matières et fournitures consommables 15 000 DH ; Créances sur les clients 17 000 DH ; Dettes envers les fournisseurs 18 000 DH ; Dettes envers l'Etat 12 000 DH ; Dépôts à la banque 248 400 DH ; Espèces en caisse 12 600 DH ; Mobilier, matériel de bureau 24 000 DH.

B) Comptes de gestion :

Achats de matières premières 750 000 DH ; Achats de fournitures non stockables 20 000 DH ; Ventes de produits finis 710 000 DH ; Locations et charges locatives 16 000 DH ; Primes d'assurance 6 000 DH ; Frais de téléphone 5 000 DH ; Services bancaires 3 000 DH ; Impôts et taxes 12 000 DH ; Charges du personnel 36 800 DH ; Intérêts des emprunts 29 200 DH ; Intérêts et produits assimilés 30 000 DH ; Produits de cession des immobilisations 450 000 DH ; Autres charges non courantes 170 000 DH.

II- Au cours du mois Janvier 2016, l'entreprise « MAMINE-SARL » a passé parmi autres les opérations suivantes :

- 02/01 : Achats de matières premières pour 23 800 DH, les 2/5 par chèque bancaire et le reste à crédit ;
- 04/01 : Vente de produits finis pour 50 000DH, 37 500 DH payés par virement bancaire et le reste en espèces ;
- 07/01 : Reçu le loyer d'un appartement (propriété de l'entreprise) non lié à l'exploitation pour 10 000 DH par chèque bancaire ;
- 10/01 : L'entreprise rembourse 25% de l'emprunt par chèque bancaire ;
- 14/01 : Acquisition d'une machine à écrire pour 3 500 DH, moitié en espèces et le reste à crédit dans 3 mois ;
- 16/01 : Règlement aux fournisseurs 14 000 DH, par chèque bancaire ;
- 24/01 : Règlement par chèque bancaire de la prime d'assurance : 25 000 DH.
- 30/01 : Paiement des salaires du personnel de l'entreprise : 25 700 DH par virement bancaire.

Travail à faire :

- 1) Présenter au 31/12/2015 :
  - a- Le C.P.C ; (4 points)
  - b- Le bilan. (4 points)
- 2) Comptabiliser les opérations, de Janvier 2016, dans les comptes schématiques et calculer leurs soldes ; (8 points)
- 3) Établir le compte banque (compte à colonnes séparées) et calculer son solde au 31/01/2016. (4 points)